



REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES

Au-delà de 30 KM

RENCONTRES PAR EQUIPE

Le remboursement des frais kilométriques s'effectuera au premier KM pour tous déplacements situés à plus de 30 KM de distance du Club (village)

Si le club visité se trouve à moins de 30 Km du Club (village) aucun remboursement ne sera effectué.

Nom de la compétition	
Date	
Lieux	

Nom du capitaine d'équipe	
Nom de la personne à rembourser	

Nombre de km		X 0.20 €	Total	
Montant péage				

TOTAL à rembourser

Signature du capitaine d'équipe

Signature du Bureau

Merci de joindre vos justificatifs de paiement (péage)